COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

N° : 400-11-007415-267

SOUS LA PRÉSIDENCE DE Me CAROLINE PELLETIER, REGISTRAIRE (JP1769)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE INNOMALT INC. :

INNOMALT INC.

Débitrice

et

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.,

Syndic autorisé en insolvabilité

et

9578-0706 QUÉBEC INC.

Acheteur

et

INVESTISSEMENT QUÉBEC

et

CAISSE DESJARDINS GODEFROY

et

FINANCEMENT AGRICOLE CANADA

Créanciers garantis

et

L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE POUR LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE NICOLET (NICOLET 2)

et

L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS DU QUÉBEC

Mises en cause

ORDONNANCE DE RADIATION
Au bénéfice de 9578-0706 Québec inc.

CONSIDÉRANT la requête de la Débitrice datée du 21 octobre 2026 visant notamment l'émission d'une ordonnance d'approbation et de dévolution ainsi qu'une ordonnance de radiation (la « **Requête** »), la déclaration sous serment et les pièces à son soutien, ainsi que le Deuxième rapport du Syndic Restructuration Deloitte inc., daté du 21 octobre 2026 (pièce R-9);

CONSIDÉRANT la notification de la Requête à toutes les parties affectées par la présente Ordonnance;

CONSIDÉRANT les représentations des procureurs de la Débitrice ainsi que le témoignage du représentant du Syndic;

CONSIDÉRANT que la Cour a rendu le 26 octobre 2026 une ordonnance d'approbation et de dévolution (l'« **Ordonnance de dévolution** ») approuvant l'Offre (pièce R-7) entre 9578-0706 QUÉBEC inc. (l'« **Acheteur** ») et Innomalt inc. (le « **Vendeur** »), de même que la convention d'achat et de vente d'actifs (la « **Convention d'achat** »), visant l'acquisition de tous les droits, titres et intérêts du Vendeur à l'égard de la quasi-totalité des actifs du Vendeur inclus à la Convention d'achat (les « **Actifs achetés** ») tel que décrit à l'Annexe A de l'Ordonnance de dévolution;

CONSIDÉRANT que l'Ordonnance de dévolution prévoit notamment la radiation des Sûretés énumérées à l'Annexe A des présentes à l'égard des Actifs achetés, sous réserve des Sûretés permises, tels que ces termes sont définis dans l'Ordonnance de dévolution;

CONSIDÉRANT la nécessité, afin de donner plein effet à l'Ordonnance de dévolution, de procéder à la radiation de certaines sûretés et inscriptions au registre foncier et donc de publier la présente Ordonnance;

POUR CES MOTIFS, LA COUR :

[1] **ORDONNE** qu'à moins d'indication contraire ou d'une autre définition dans la présente Ordonnance, les termes débutant par une lettre majuscule qui sont utilisés dans la présente Ordonnance sans y être définis aient le sens qui leur est donné dans l'Ordonnance de dévolution.

[2] **ORDONNE** que toutes les Sûretés énumérées à l'Annexe A des présentes affectant ou concernant les Actifs achetés, autres que les Sûretés permises, soient annulées et radiées à l'égard de ces Actifs achetés, avec prise d'effet à l'heure et à la date d'émission du Certificat du Syndic substantiellement conforme à l'Annexe B de l'Ordonnance de dévolution.

[3] **ORDONNE** à l'Officier de la publicité des droits pour la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), sur présentation du Certificat du Syndic et d'une copie certifiée de la présente Ordonnance, accompagnés de la demande d'inscription requise et sur paiement des droits prescrits, de radier les inscriptions identifiées à l'Annexe A des présentes qui sont publiées au registre foncier relativement aux Actifs achetés, afin que ces inscriptions soient annulées et radiées à l'égard des Actifs achetés afin de permettre le transfert à l'Acheteur des Actifs achetés francs, quittes et libres de telles Sûretés.

[4] **ORDONNE** à l'Officier de la publicité des droits pour le Registre des droits personnels et réels mobiliers, sur présentation du Certificat du Syndic et d'une copie certifiée de la présente Ordonnance, accompagnés de la demande d'inscription requise et sur paiement des droits prescrits, de radier les inscriptions identifiées à l'Annexe A des présentes qui sont publiées au Registre des droits personnels et réels mobiliers relativement aux Actifs achetés, afin que ces inscriptions soient annulées et radiées à l'égard des Actifs achetés afin de permettre le transfert à l'Acheteur des Actifs achetés francs, quittes et libres de telles Sûretés.

[5] **DÉCLARE** qu'à la suite de la remise du Certificat du Syndic, l'Acheteur et ses procureurs seront autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer les radiations de toutes les Sûretés énumérées à l'Annexe A des présentes contre les Actifs achetés, à l'exception des Sûretés permises.

[6] **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente Ordonnance nonobstant appel et sans exigence de fournir une sûreté ou une provision pour frais;

[7] **LE TOUT** sans frais.

Trois-Rivières, le 26 octobre 2026

Me Caroline Pelletier, Registraire

Annexe « A »

SÛRETÉS À RADIER AU REGISTRE FONCIER

Nature des droits inscrits	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Créancier
Hypothèque (universalité immeubles)	27 172 090	2022-04-20	Caisse Desjardins Godefroy
Hypothèque (universalité immeubles)	27 172 091	2022-04-20	Financement Agricole Canada
Hypothèque (universalité immeubles)	27 172 092	2022-04-20	Investissement Québec
Hypothèque (universalité immeubles)	27 173 256	2022-04-21	Investissement Québec
Cession de rang	27 190 170	2022-04-27	Financement Agricole Canada et Caisse Desjardins Godefroy
Cession de rang	29 061 641	2024-11-06	Financement Agricole Canada et Investissement Québec
Préavis d'exercice (VSCJ)	30 517 974	2026-07-31	Caisse Desjardins Godefroy
Préavis d'exercice (VSCJ)	30 529 687	2026-08-06	Financement Agricole Canada
Préavis d'exercice (VSCJ)	30 551 776	2026-08-18	Investissement Québec

SÛRETÉS À RADIER AU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS (RDPRM)

Nature des droits inscrits	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Créancier
Hypothèque conventionnelle sans dépossession	23-0845406-0001	2023-07-19	Investissement Québec
Hypothèque conventionnelle sans dépossession	22-0425409-0002	2022-04-22	Investissement Québec
Hypothèque conventionnelle sans dépossession	22-0425409-0001	2022-04-22	Investissement Québec
Hypothèque conventionnelle sans dépossession	22-0422820-0003	2022-04-22	Investissement Québec
Hypothèque conventionnelle sans dépossession	22-0422820-0002	2022-04-22	Caisse Desjardins Godefroy
Hypothèque conventionnelle sans dépossession	22-0422820-0001	2022-04-22	Financement Agricole Canada
Hypothèque conventionnelle sans dépossession	22-0421750-0003	2022-04-21	Investissement Québec
Hypothèque conventionnelle sans dépossession	22-0421750-0002	2022-04-21	Caisse Desjardins Godefroy
Hypothèque conventionnelle sans dépossession	22-0421750-0001	2022-04-21	Financement Agricole Canada
Hypothèque conventionnelle sans dépossession	22-0418528-0001	2022-04-21	Caisse Desjardins Godefroy